



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2024_23_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Le FANFARON

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Le Fanfaron – 8, chemin des Carrières – 71240 VERS, représentée par Monsieur Guillaume DURIAUD :

Un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle afin de fixer les modalités de collaboration entre le CCAS de Vif et l'association Le Fanfaron dans le cadre de l'organisation d'une représentation de spectacle de danse « Danse ta couleur » à destination des parents et de leurs enfants à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité ».

Cette représentation aura lieu le samedi 15/06/2024 à 10h00 à la Mairie du Gua, Salle Sous-sol, 3 rue de la Mairie, Place Anatole Berthelot – 38450 Le Gua.

Le coût global de l'intervention s'élèvera à 689 € (six cent quatre-vingt-neuf euros) détaillé comme suit :

- Prestation = 645 €
- Frais de déplacement : 44 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative

Fait à Vif, le 12 avril 2024

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,

Guy GENET



Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.